Budget 2025

BUDGET TOTAL
12,47 M€

Lors de la séance du 26 mars 2025, le Conseil Municipal de Rives-en-Seine a adopté le budget 2025.

Ce budget démontre à nouveau une gestion saine permettant de porter les projets communaux. Cela se traduit par l'optimisation des dépenses de fonctionnement et par des investissements indispensables au profit de tous les habitants de la commune.

FISCALITÉ CONSTANTE

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir le taux des impôts locaux . Le lissage des taux prévu lors de la création de la commune nouvelle se poursuit.

FONCTIONNEMENT

6,65 M€

Les dépenses de cette section sont liées au fonctionnement courant de la collectivité :

- charges de personnel, fonctionnement des écoles, du CCAS, entretien des locaux, des espaces verts, chauffage, éclairage public, assurances...

- intérêts de la dette, c'est-à-dire des emprunts

Les recettes de cette section correspondent aux impôts et taxes, aux dotations de l'Etat et autres organismes et aux produits des services (cantine, garderie, droits de place, locations...)

INVESTISSEMENT

5,82 M€

Les dépenses de cette section sont liées aux opérations en rapport avec le patrimoine communal et son financement :
- acquisitions de terrains, études, constructions, travaux, matériels divers...
- remboursement d'emprunts (capital)

Les recettes d'investissement sont constituées par l'autofinancement, les subventions (Etat, Région, Département, Agglomération...), la récupération de la TVA.

A cette étape des budgets primitifs, aucun emprunt d'équilibre n'est nécessaire pour équilibrer le budget.

DETTE

76€/habitant

La dette moyenne par habitant des communes de même strate est de **752€** (Source Etudes Territoires et Finances 2023, AMF banque Postale)

AUTOFINANCEMENT

762 320 €

Prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement.

Les données figurant sur ces pages consacrées au budget communal sont extraites du Budget Primitif 2025 : l'intégralité est consultable en mairie ou sur le site de la mairie à l'adresse www.rives-en-seine.fr/mairie/budget-communal

SUBVENTIONS

- CCAS : 81 000 € (développement d'actions auprès des séniors et de la jeunesse, aides sociales et subventions aux associations sociales)
- Associations : 361 606 € (soutien au fonctionnement des clubs, à leurs projets sportifs, culturels, de loisirs ou solidaires...) dont 237 721 € pour la MJ4C
- Service Départemental d'Incendie et de Secours : 122 247 €
- Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande : 15 456 €

Les principales dépenses d'investissement

Les grands projets sont la plupart du temps financés sur plusieurs exercices budgétaires : ne figurent ici que les montants prévus au budget de l'année 2025.

PATRIMOINE

- Eglise Notre-Dame (provision) : 1 929 647 €
- Abords de la Maison des Pilotes (études d'aménagement) : 20 000 €
- Cinéma Le Paris (sièges, hall et façade) : 214 640 €
- Pôle culturel/Fiducial (provision) : 593 096 €
- Base de loisirs de Caudebec-en-Caux : 100 000 €
- Chaudières aux écoles de Caudebec-en-Caux : 30 000 €
- Vitrail église de Villequier : 70 000 €
- Eglise de Rançon (sacristie et clôture) : 11 500 €

AMÉNAGEMENT DE QUARTIERS

- Aménagement RD982 Caudebec-en-Caux/Saint Wandrille Rançon (piste cyclable et effacement réseaux) : 100 000 €
- Eclairage public (remplacement de lanternes, effacement et extension des réseaux) : 85 500 €
- Divers (embellissement ville, réfection plateaux surélevés, tables de pique-nique, parking PMR, signalétique...) : 56 000 €
- Réaménagement espaces publics de Caudebec-en-Caux (rue des Tanneurs, rue Letellier et square de la Planquette) : 660 000 €
- Nouveau panneau lumineux sur le quai : 26 000 €

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- Rénovation et extension du dojo (études) : 30 000 €

SÉCURITÉ

- Consolidation mur rue Michel Renault (démolition maisons, renforcement voirie...) : 70 000 €
- Création arrêt de bus route de Rançon : 20 000 €
- Travaux de lutte contre l'incendie : 43 000 €
- Sécurité falaises (diagnostic avenue Winston Churchill et mur de soutènement à la résidence Les Oiseaux) : 69 000 €

AIDES AUX PARTICULIERS

- Ravalement de façades (ORFO) : 20 000 €
- Subventions énergies renouvelables : 5 000 €